

Partage d'un bien entre époux suite à donation

Par tigrou2010, le 06/05/2014 à 22:24

Madame, Monsieur, bonjour,

Mon père va effectuer une donation de son vivant et je deviendrai alors propriétaire de la maison.

Je souhaiterais établir un document pour assurer à mon épouse 1/3 de la valeur immobilière de cette maison de mon vivant en cas de séparation à l'amiable.

Cette opération est elle possible et quels sont les démarches ou les recours envisageables? Merci